



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/64

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 26 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p>PROCURATIONS 1 : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p>ABSENTS 0</p> <p>SECRETAIRE : Manon PLESSIS</p>
--	---

BASSIN MOBILE PAR LA LIGUE NATATION PAYS DE LOIRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2026

Rapporteur : Mme Camille DECONINCK

Dans le cadre du PLAN AISANCE AQUATIQUE lancé en avril 2019 par le gouvernement, la commune de l'Île d'Yeu a été déclarée par l'éducation nationale, commune prioritaire pour bénéficier du prêt d'un bassin de natation par la Ligue Française de Natation. A ce titre, elle bénéficie depuis 2021 de cette opportunité. Chaque année, les élèves de l'école de Ponant, du collège des Sicardières et de Notre Dame du port suivent dans de bonnes conditions les programmes du plan aisance aquatique. De plus, en dehors des heures scolaires, les enfants de la Baleine Bleue et des Traine Bottes bénéficient également de stage de natation gratuit en été.

Face au succès de cette opération, le rapporteur propose de la réitérer de mai à septembre 2026.

Le bassin d'une longueur de 12m et d'une largeur de 6m sera réinstallé sur le site du complexe sportif du 11 mai au 31 octobre 2026. Il sera mis à la disposition des trois établissements scolaires de la commune (Ecole du Ponant, école et collège Notre Dame et collège des Sicardières), pendant les périodes scolaires.

Durant ces périodes, les cours de natation seront assurés par un titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage en Natation en disposition par la Ligue de Natation. Cette mise à disposition facturera la somme de 18 929,23 € à la commune pour couvrir ces salaires et le montant des consommables nécessaires à la période scolaire.

En Juillet et Août, le bassin de natation sera exploité par la ligue afin de dispenser des cours de natation aux accueils de loisirs de la collectivité et aux individuels intéressés.

Attendu que la collectivité, de par ses compétences doit donner aux écoles les moyens matériels de répondre aux programmes de l'éducation nationale,

Attendu, que le plan « aisance aquatique et savoir nager » fait partie de ces programmes et répond à la politique communale d'ouverture des enfants de la commune sur les sports nautiques,

Attendu que la collectivité ne possède pas de piscine,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'un bassin mobile par la ligue de natation des Pays de la Loire, ainsi que la mise à disposition du personnel.

L'Ile d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD

*la secrétaire de
séance*

